

Règlement du concours

Concours "Déco" Kalani

Article 1 : Organisateur

Le concours est mis en place par Kalani S.A. - Siège social : Rue de Rosières 2, 1332 Genval - Tél. : 02 654 18 11 – Site internet : www.kalani-home.com - TVA BE 0655.909.545 ci-après dénommée "Kalani".

Kalani organise, du jeudi 14 novembre 2024 à 14h00 au jeudi 21 novembre 2024 à 14h, sous les conditions mentionnées ci-dessous, un concours gratuit intitulé "Déco" accessible exclusivement en ligne (ci-après dénommé "le concours").

Article 2 : Participation

Le concours est ouvert à toute personne ayant vu l'annonce via nos réseaux sociaux ou tout autre moyen de communication, résidant en Europe. Les employés de Kalani et des marques partenaires du concours, ainsi que les membres de leur foyer, sont exclus de la participation.

Article 3 : Modalités de participation

La participation est entièrement gratuite et limitée à une seule inscription / participation par personne.

Pour participer, chaque participant.e doit remplir le formulaire en ligne accessible via les réseaux sociaux de Kalani ou des partenaires du concours (listés sur la page du concours).

Pour valider leur participation, les participant.e.s doivent :

- Se rendre sur la page dédiée du concours ;
- Fournir leur prénom et adresse e-mail ;
- Accepter les conditions générales et la politique de confidentialité de Kalani ;
- Accepter le règlement du concours ;
- Consentir à recevoir des communications des marques partenaires ;
- Valider leur participation.

Kalani décline toute responsabilité pour les participations non enregistrées ou mal transmises dans sa base de données, quelle qu'en soit la raison. En cas de fraude ou non-respect des conditions (tricherie, irrégularité ou abus de confiance,...), Kalani se réserve le droit d'exclure un.e participant.e.

Article 4 : Durée du concours

Le concours est actif du jeudi 14 novembre 2024 à 14h00 au jeudi 21 novembre 2024 à 14h.

Kalani se réserve la possibilité de prolonger, suspendre ou interrompre le concours de façon anticipée, sans qu'aucune indemnisation ne soit due, en cas de modifications légales ou de circonstances échappant à son contrôle.

Dans le cas où les partenaires ou fournisseurs des lots (Mieu Concept Store, Architecture Vivante, Whimsy Ceramic, Peintagone, Camille Belgian Creation) arrêteraient leurs activités avant la fin du concours, Kalani se réserve le droit d'annuler le concours ou d'ajuster les prix.

Si, pour une raison quelconque, le concours ne peut se dérouler comme prévu (par exemple, en raison d'un virus informatique, d'une panne, d'une intrusion non autorisée dans le système, d'une fraude, ou tout autre problème hors de la maîtrise de Kalani et perturbant l'organisation), Kalani pourra annuler, modifier, suspendre ou terminer le concours sans que sa responsabilité ne puisse être engagée par les participant.e.s.

Article 5 : Prix

Chaque participant.e ne pourra gagner qu'un seul prix.

Le prix est composé de 6 lots (d'une valeur estimée à 630,64€) :

- Par Kalani : un set 8 serviettes en lin lavé (couleur au choix, selon stock disponible)
- Par Mieu Concept Store : un vase Funky Flower rose - Large
- Par Architecture Vivante : une séance d'une heure d'accompagnement en architecture vivante (en ligne)
- Par Whimsy Ceramic : une Bougie à facettes - Large
- Par Peintagone : un pot de 4 litres (16 à 24m² en deux couches) de Finish Aqua Matt (le premier produit Peintagone certifié Ecolabel), couleur au choix
- Par Camille Belgian Creation : une paire de boucles d'oreilles Libellule Small

Kalani n'est pas responsable s'il y a des erreurs de transmission ou de réception des informations relatives aux gagnant.e.s, et le.la gagnant.e perd alors le bénéfice de son prix.

Article 6 : Gagnant.e.s

Deux gagnant.e.s seront tiré.e.s au sort à l'issue du concours. Chaque gagnant.e ne pourra recevoir qu'un seul prix.

Le tirage sera effectué via un fichier Excel regroupant les adresses email des participant.e.s. Processus de tirage au sort sur Excel :
(<https://www.youtube.com/watch?v=jlsqLY6vyvk>)

La décision de l'organisateur concernant les gagnant.e.s est irrévocable et définitive.

Les gagnant.e.s seront informé.e.s par e-mail (adresse email avec laquelle le gagnant a créé son compte sur la page dédiée du concours) au plus tard le 25 novembre 2024. Si un.e gagnant.e ne se manifeste pas dans le délai imparti, il.elle perdra son droit au prix.

Les prix ne peuvent être ni échangés ni convertis en argent. Si le.la gagnant.e ne souhaite pas ou ne peut pas accepter le prix, il.elle n'aura droit à aucune compensation.

Les participant.e.s n'ayant pas reçu de notification d'ici le 25 novembre 2024 seront considérés comme non-gagnant.e.s. Ils.Elles ne recevront aucune autre forme d'information.

Kalani décline toute responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents pouvant survenir aux gagnant.e.s lors de l'utilisation et/ou de la jouissance des prix, ainsi qu'en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive des prix.

Article 7 : Généralités

Kalani décline toute responsabilité pour tout dommage, direct ou indirect, causé aux personnes ou aux biens, qu'ils participent ou non au concours, en lien avec la participation à ce dernier. Cela comprend également les pannes et défaillances techniques du matériel informatique (qu'il s'agisse de hardware ou de software) liées à la participation.

Kalani ne saurait être tenue responsable en cas d'impossibilité temporaire ou permanente d'accéder au concours, que ce soit en raison de difficultés techniques ou de l'interruption de la connexion à la page du concours.

La participation au concours implique l'acceptation complète de ce règlement, y compris de toute modification ultérieure rendue nécessaire, par exemple en cas de force majeure. Kalani se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment, avec publication des modifications sur la page dédiée du concours.

Si une disposition de ce règlement devait être déclarée invalide, cela n'affectera en rien la validité des autres clauses.

Kalani ne pourra être tenue pour responsable des problèmes survenant lors de la livraison ou de la réception du lot, ni des défauts ou non-conformités

éventuels (par rapport à la description du prix, etc.) résultant de la relation entre le.la gagnant.e et les fournisseurs de prix, en l'occurrence : KALANI S.A. (Rue de Rosières 2, 1332 Genval, Belgique), MIEU SPRL (Avenue Brugmann 191, 1190 Bruxelles, Belgique), Le Grand Vivant SRL (Rue de Percke 116, 1180 Uccle, Belgique) [Lo&J Concept](#) (Drève du Prieuré 1, à 1160 Bruxelles, Belgique), Whimsyceramic (Drève des chevreuils 25, 1640 Rhodes-Saint-Génèse, Belgique), Peintagone SRL (Rue des Roseurs 18, 5300 Andenne, Belgique). Kalani n'est donc pas responsable des vices apparents ou cachés des articles offerts.

Article 8 : Données personnelles

En participant au concours :

- Le.la participant.e accepte que ses données personnelles (prénom, email) soient traitées par Kalani, ainsi que toutes les autres marques partenaires au concours.
- Le.la participant.e accepte, s'il.elle est le.la gagnant.e d'un des prix, que ses données personnelles (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale et adresse e-mail) soient communiquées aux marques partenaires du concours listées sur la page du concours.

Article 9 : Litiges

Ce concours et ce règlement sont soumis à la législation belge et interprétés ou exécutés conformément au droit belge. Les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour régler les éventuels litiges découlant de ce concours ou de l'interprétation ou l'application de ce règlement.

Règlement établi à Genval le 4/11/2024.